



17ème législature

Question N° : 235	De M. Ian Boucard (Droite Républicaine - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et industrie		Ministère attributaire > Économie, finances et industrie
Rubrique > démographie	Tête d'analyse > Calcul de la population	Analyse > Calcul de la population.
Question publiée au JO le : 08/10/2024 Réponse publiée au JO le : 12/11/2024 page : 5972		

Texte de la question

M. Ian Boucard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant le calcul de la population des communes réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et son incidence directe sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), particulièrement dans le Territoire de Belfort. En effet, il apparaît que les chiffres de population actuellement utilisés ne rendent pas compte de manière adéquate de la réalité démographique de certaines communes du territoire. Les données officielles sous-estiment effectivement la population réelle, entraînant ainsi une réduction de la DGF versée à chacune de ces municipalités. À titre d'exemple, la commune de Vauthiermont (90150) compterait 208 habitants selon les chiffres fournis par l'Insee, tandis que le recensement effectué en janvier 2023 atteste d'une population de 232 habitants. Cette différence entre les chiffres officiels et la réalité démographique affecte directement la capacité des municipalités à garantir des services essentiels à leurs citoyens. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage de faire le nécessaire pour résoudre cette problématique afin que la répartition de la DGF reflète de manière plus précise les besoins des communes concernées.

Texte de la réponse

Afin de garantir l'égalité de traitement de toutes les communes, qui ne sont pas recensées la même année, la population publiée à la fin d'une année reflète la situation du milieu du cycle des cinq dernières enquêtes couvrant l'ensemble des communes, soit la situation effective trois ans auparavant. Ainsi, la population en vigueur au 1er janvier 2024 correspond à la situation du 1er janvier 2021. Des travaux sur l'avancement d'un an du calendrier de publication des populations officielles sont en cours dans le cadre d'un groupe de travail sous l'égide de la commission nationale de l'évaluation du recensement de la population, présidée par le sénateur Eric Kerrouche. Ces travaux permettront d'éclairer les différents impacts qu'aurait ce nouveau calendrier sur les collectivités territoriales, notamment en termes de dotation globale de fonctionnement. Ils aboutiront à la remise d'un rapport à la fin de l'année 2024 pour que la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) puisse émettre un avis en vue d'une entrée en vigueur de ce nouveau mode de calcul en 2026.